

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CENTRE TERRE D'ESTUAIRE

Affaires - Evènements professionnels

- ✓ Les réservations ne deviennent définitives qu'après le versement d'un acompte de 30%
- ✓ Le nombre exact de participants doit nous être confirmé par écrit au plus tard 72 heures ouvrées avant la date de l'évènement. Ce chiffre servira de base de facturation pour les prestations de restauration et/ou prestations à la personne
- ✓ Le versement du solde se fera à la réception de la facture
- ✓ Annulation du fait du CLIENT,
 - Annulation intervenue plus de 30 jours avant la date prévue : pas de retenue
 - Annulation intervenue moins de 30 jours avant la date prévue : 30% du prix des prestations
 - Annulation intervenue moins de 72h avant la date prévue : 100% du prix des prestations
- ✓ Annulation du fait de TERRE D'ESTUAIRE : restitution de l'acompte versé
- ✓ En cas d'aggravation de l'épidémie de coronavirus en France et de mise en place de mesures gouvernementales ou préfectorales de re-confinement ou de restrictions pour faire face à l'épidémie, l'évènement pourra être reporté. Si le report n'est pas possible, les paiements seront restitués.